



ANTHÉA CONSEILS

AMÉLIORONS ENSEMBLE



**MAITRISER L'APPOINT DE
MAIN D'ŒUVRE PAR LA SOUS-
TRAITANCE ET L'INTERIM**



ANTHÉA CONSEILS

AMÉLIORONS ENSEMBLE

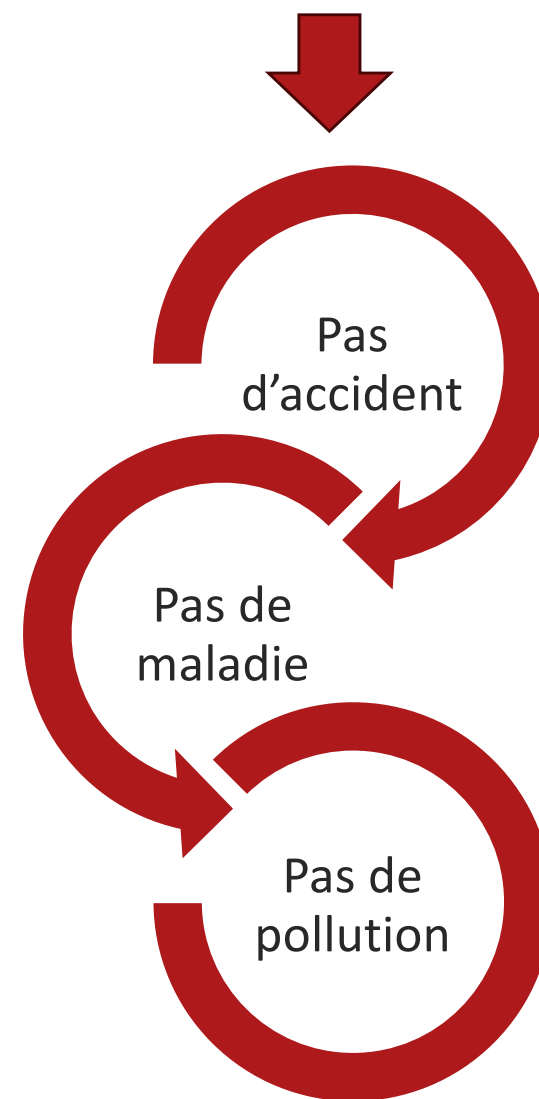


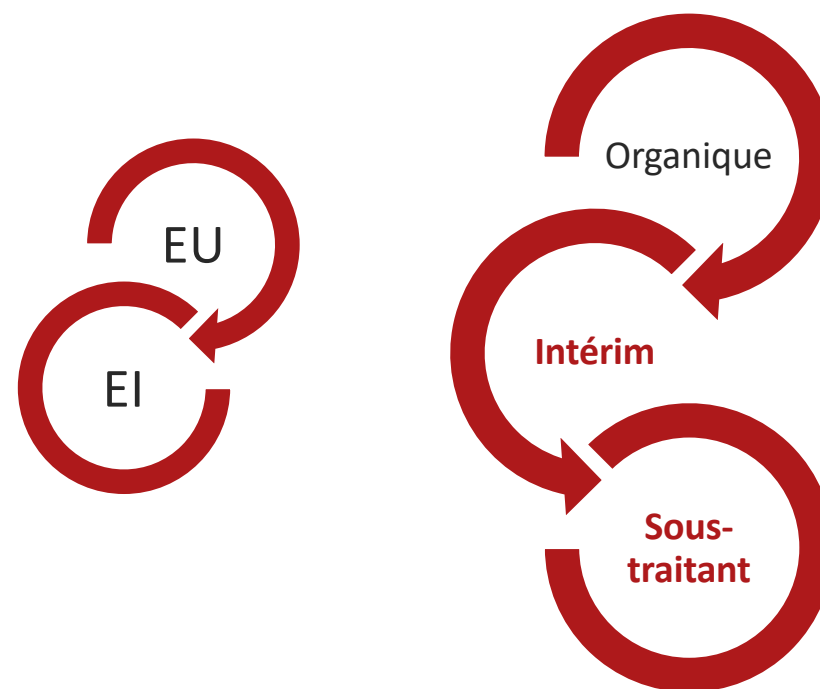
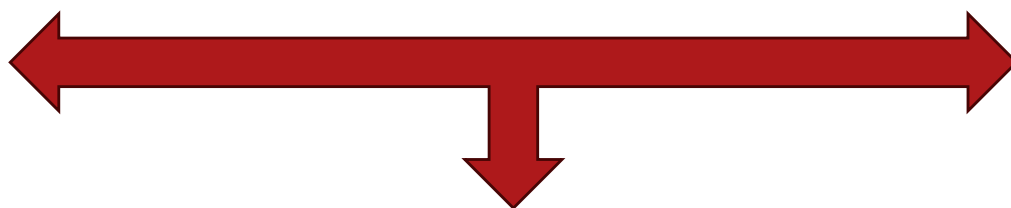
PREAMBULE



Le MASE est une initiative portée à l'origine par les industriels pour :

- améliorer la Sécurité, la Santé au poste de travail et l'Environnement (SSE) au travers d'un système de management adapté à l'entreprise,
- mieux s'organiser, mieux communiquer, en améliorant les conditions d'intervention des salariés, mettre en place un langage commun afin de progresser ensemble,
- gérer les risques liés à la coactivité (Entreprise Utilisatrice – Entreprises Intervenantes particulièrement pour les sites à procédé industriel.







ANTHÉA CONSEILS

AMÉLIORONS ENSEMBLE

MASE
AMÉLIORER LA PERFORMANCE SSE

**PARTIE 1 : MAITRISER
LA SOUS-TRAITANCE**



ANTHÉA CONSEILS

AMÉLIORONS ENSEMBLE



1.1 LE CONTEXTE



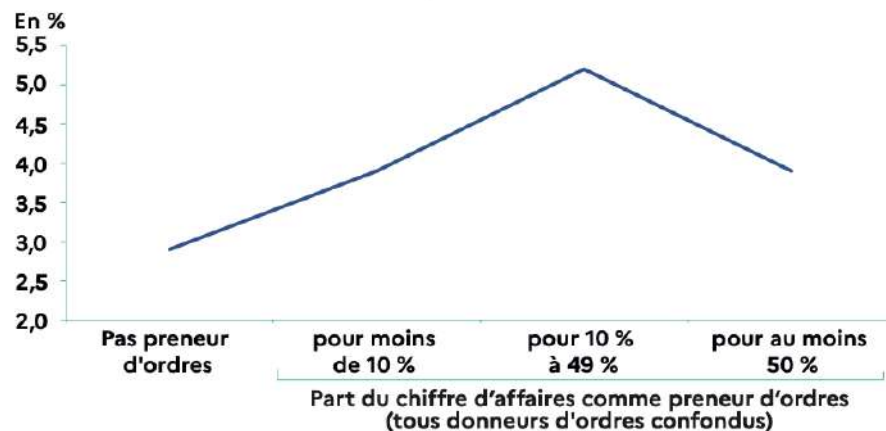


La sous-traitance est une opération par laquelle une entreprise (**appelée *donneur d'ordre***) confie à une autre entreprise (**appelée *sous-traitant***) **la mission de réaliser pour elle une partie des actes de production et/ou de services dont elle demeure responsable.**

La sous-traitance s'adapte à **tous les secteurs d'activité.** Elle peut s'avérer très utile pour le **développement de votre activité.**

Le taux d'accidents du travail en 2018-2019 **apparaît plus élevé pour les établissements preneurs d'ordres** (graphique 3).

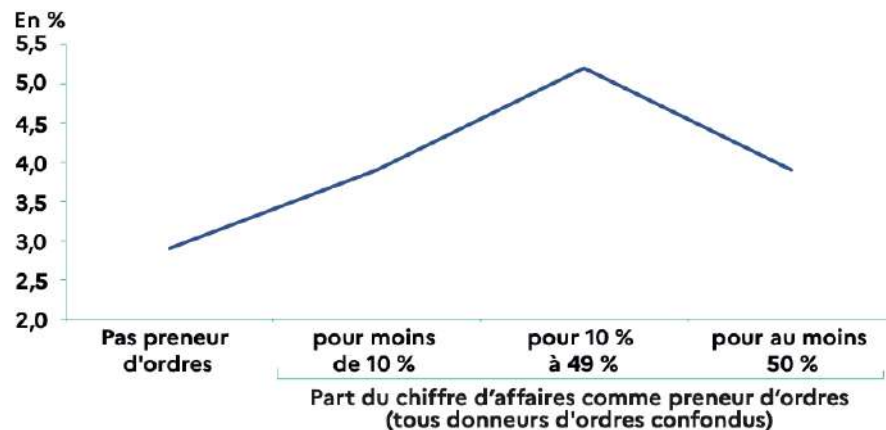
GRAPHIQUE 3 | Taux d'accident du travail selon la dépendance à un donneur d'ordres, en 2018-2019



La relation entre accidentalité et sous-traitance **n'est pas linéaire** :

Au-delà de 50 % du chiffre d'affaires consacré aux donneurs d'ordres, le taux d'accidents du travail **diminue**, même s'il reste plus élevé que pour les établissements non preneurs d'ordres.

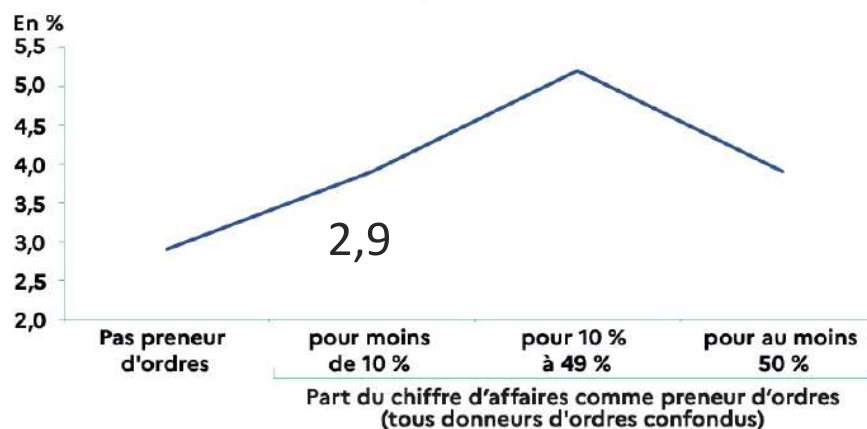
GRAPHIQUE 3 | Taux d'accident du travail selon la dépendance à un donneur d'ordres, en 2018-2019



C'est cohérent avec le constat fait précédemment d'une meilleure maîtrise des risques dans ces établissements quasi intégrés à leur(s) donneur(s) d'ordres.

Les établissements sous-traitants emploient **davantage d'ouvriers**, sont plus représentés dans le secteur de la construction, et **exposent davantage leurs salariés à certains risques professionnels**. Cela contribue à rendre compte de leur **accidentalité plus élevée**.

GRAPHIQUE 3 | Taux d'accident du travail selon la dépendance à un donneur d'ordres, en 2018-2019



Source de l'étude : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/34f3368d026743e68b7cf3ecfee2d08e/DA_AT_sous-traitance.pdf



- la prévention des accidents sur les 3 volets SSE
- La coordination de cette coactivité
- Le déploiement de moyens pour superviser et coordonner. les activités,
- L'évaluation et l'amélioration continue des pratiques par le Retour d'expérience



1. Un besoin de **flexibilité** / aux variations d'activités
2. Un **recentrage** sur le cœur de métier par l'externalisation des autres activités aux spécialistes métiers
3. Une **mise à disposition** de **moyens**, d'équipements, matériels **spécifiques**,



- **Dépendance** (du sous-traitant / EU ou de l'EU vis-à-vis du sous-traitant)
- **Manque de coordination** avec les sous-traitants
- **Absence de partage de savoir-faire**
- **Manque d'implication de la part du sous-traitant** pour faire évoluer la qualité du produit ou service de l'entreprise
- **Défaut de communication** de l'EU vers le sous-traitant



- Coactivité sur le site de l'EU, sur le chantier
- Sur un même lieu, des entreprises de métiers, cultures différentes, qui parfois ne communiquent pas ou ne se comprennent pas
- Des cultures **SSE** différentes
- Une relation EU / EE, une relation entre EE au quotidien
- Une dilution des responsabilités



ANTHÉA CONSEILS

AMÉLIORONS ENSEMBLE



1.2 LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE





Loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance

- Au sens de la présente loi, la **sous-traitance est l'opération par laquelle un entrepreneur confie par un sous-traité, et sous sa responsabilité**, à une autre personne appelée sous-traitant l'exécution de tout ou partie du contrat d'entreprise ou d'une partie du marché public conclu avec le maître de l'ouvrage



Le sous-traitant est considéré comme entrepreneur principal **à l'égard de ses propres sous-traitants.**



Le sous-traitant s'engage à réaliser les travaux qui lui sont confiés en respectant un **calendrier d'exécution des tâches**.

Le sous-traitant doit également **conseiller** et **informer** le donneur d'ordres des éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre des travaux.



Le contrat doit déterminer si le sous-traitant a une **obligation de moyen** ou une **obligation de résultat**.



En tant que **donneur d'ordre**, vous vous engagez tout d'abord à **payer le sous-traitant** conformément au contrat établi et en respectant les conditions de paiement qui y figure.

Vous avez également une **obligation de collaboration**, vous devez tout mettre en œuvre pour que le sous-traitant puisse exécuter dans de bonnes conditions les missions qui lui sont confiées.



De plus, pour tout contrat supérieur ou égal à **5 000 €**, vous avez une **obligation de vigilance**.

Autrement dit, **vous devez vérifier** que le sous-traitant s'acquitte bien de ses obligations en matière de déclaration et de paiement des cotisations sociales.



Attention

Si vous ne payez pas le sous-traitant dans le délai d'1 mois après avoir été mis en demeure, celui-ci peut **agir directement contre le maître d'ouvrage** (votre client) pour obtenir les sommes qui sont dues en vertu du contrat de sous-traitance.



En tant que donneur d'ordres, vous êtes responsable envers le client (*maître d'ouvrage*) des fautes commises par le sous-traitant pendant la réalisation des travaux qui lui sont confiés.



Exemple :

Vous êtes sollicité par un client pour construire une maison. Vous faites appel à un sous-traitant pour la fourniture et l'installation d'un réseau électrique. Ce dernier exécute mal sa mission, le réseau électrique est défectueux et endommage l'immeuble. Dans cette situation, vous êtes responsable des dégâts vis-à-vis du client.



Autrement dit, vous devez réparer une faute que vous n'avez pas commise.

Cette réparation peut prendre la forme de **dommages et intérêts, somme d'argent destinée à réparer le préjudice subi** versés au client.

Dès lors, vous pouvez à votre tour vous retourner contre le sous-traitant pour obtenir le remboursement des frais engagés.



ANTHÉA CONSEILS

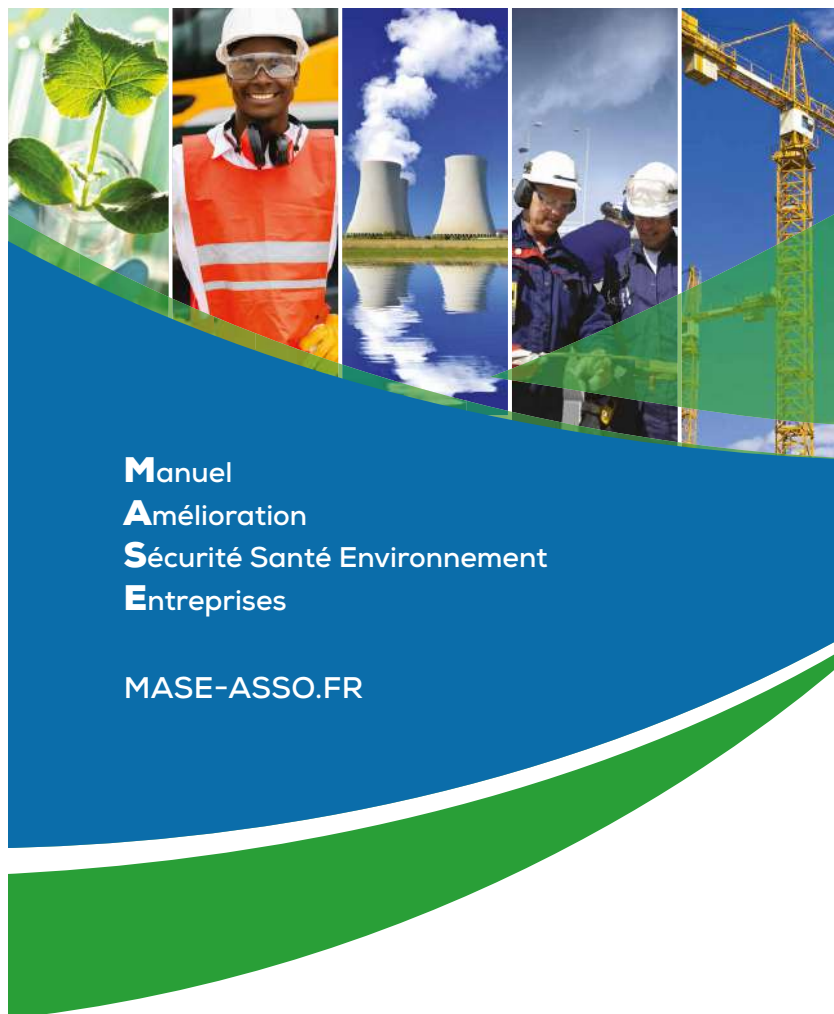
AMÉLIORONS ENSEMBLE



1.3 LES EXIGENCES DU MASE



Lorsque les travaux sont sous-traités, l'employeur met en place un **dispositif de sélection SSE** de ses sous-traitants, fondé sur ses propres critères et en intégrant ceux de son client.

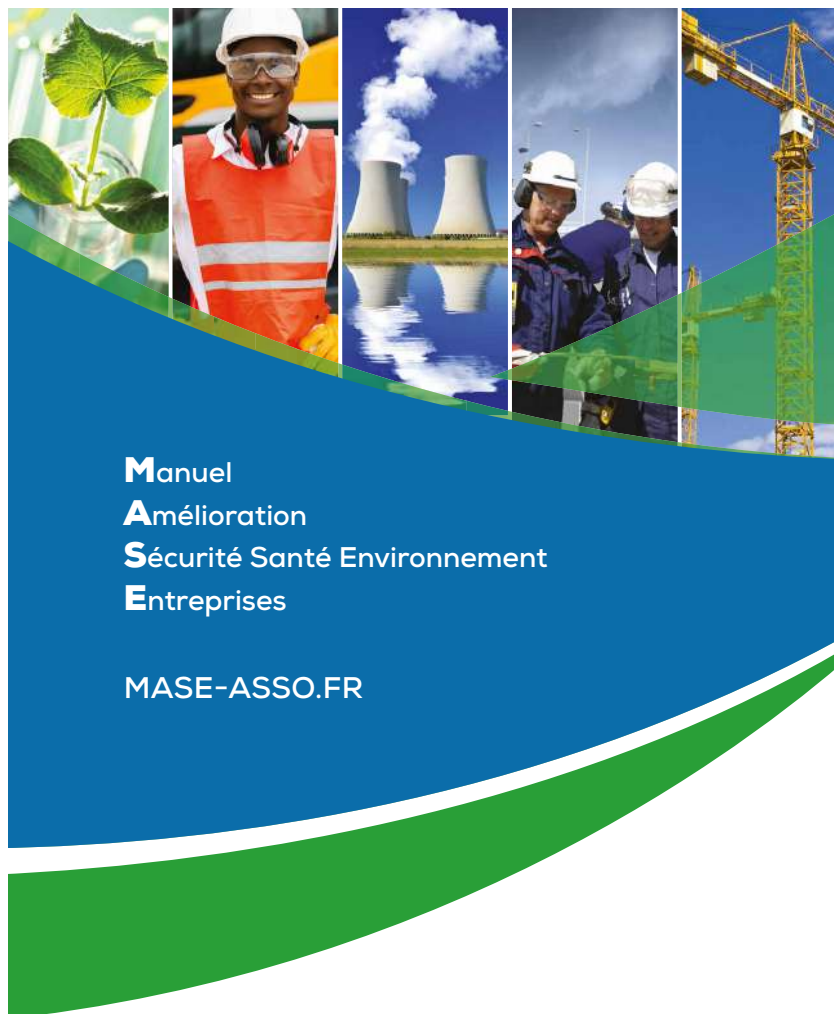


FRANCE
CHIMIE

MASE
AMÉLIORER LA PERFORMANCE SSE

La mise en place d'un dispositif pour sélectionner les sous-traitants en prenant en compte :

- les aspects **légaux et réglementaires**,
- les aspects **SSE**,
- Les critères **propres à l'entreprise intervenant qui sous-traite**
- Les critères demandés par **l'Entreprise Utilisatrice**,



FRANCE
CHIMIE

MASE
AMÉLIORER LA PERFORMANCE SSE

Les sous-traitants retenus par l'employeur **peuvent** :

- **être certifiés** système commun **MASE UIC ou équivalent,**
- **être en cours de démarche** de certification système commun MASE UIC,
- **posséder leur propre démarche** de management SSE.



Manuel
Amélioration
Sécurité Santé Environnement
Entreprises

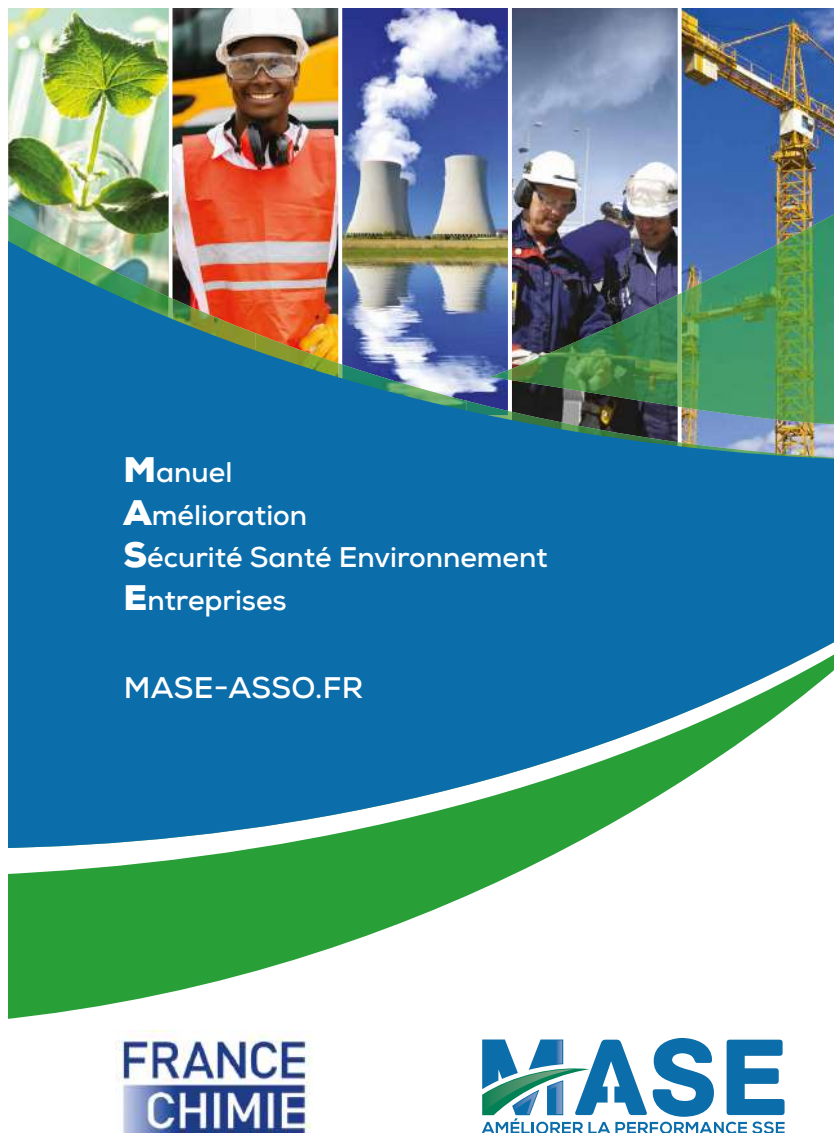
MASE-ASSO.FR

FRANCE
CHIMIE

MASE
AMÉLIORER LA PERFORMANCE SSE

Dans le cas où certains critères ne sont pas satisfaits, il prévoit **des mesures compensatoires** qui peuvent être :

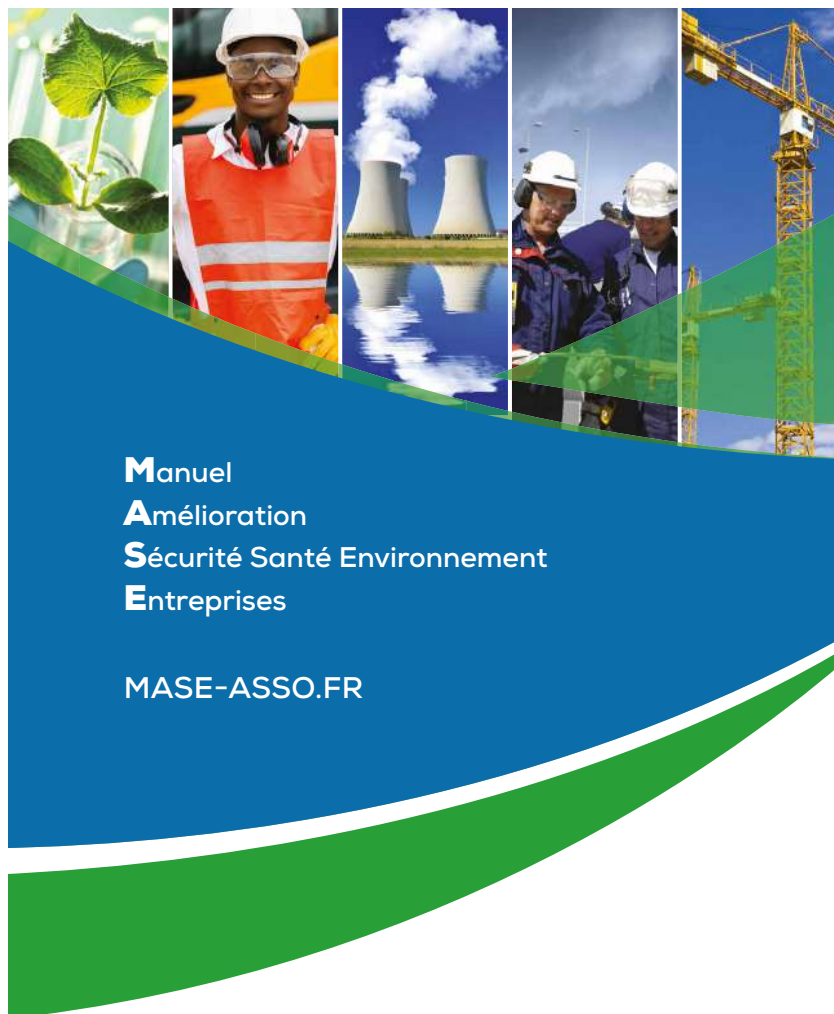
- un **engagement de la direction** du sous-traitant, une analyse des indicateurs,
- **une analyse complémentaire des modes opératoires,**



- une **animation** SSE,
- une **supervision** par une personne compétente, un suivi d'objectifs et indicateurs,
- des **audits renforcés**,
- un « **reporting** » du sous-traitant,
- **Etc.**



3.2.13	Dans le cadre du prêt de matériel à d'autres entreprises, une convention a-t-elle été rédigée ?	25	V
3.2.14	L'employeur a-t-il défini un dispositif de sélection SSE de ses sous-traitants ?	25	VD
3.2.15	Ce dispositif prévoit-il une certification suivant le système commun MASE – UIC ou équivalent, ou un système de management SSE ?	25	B
3.2.16	L'employeur transmet-il les exigences SSE (internes et clients) applicables à ses sous-traitants ?	25	V
3.2.17	Ce dispositif prévoit-il la mise en place de mesures compensatoires pour ses sous-traitants ne répondant pas aux exigences SSE requises (internes ou externes) ?	25	B



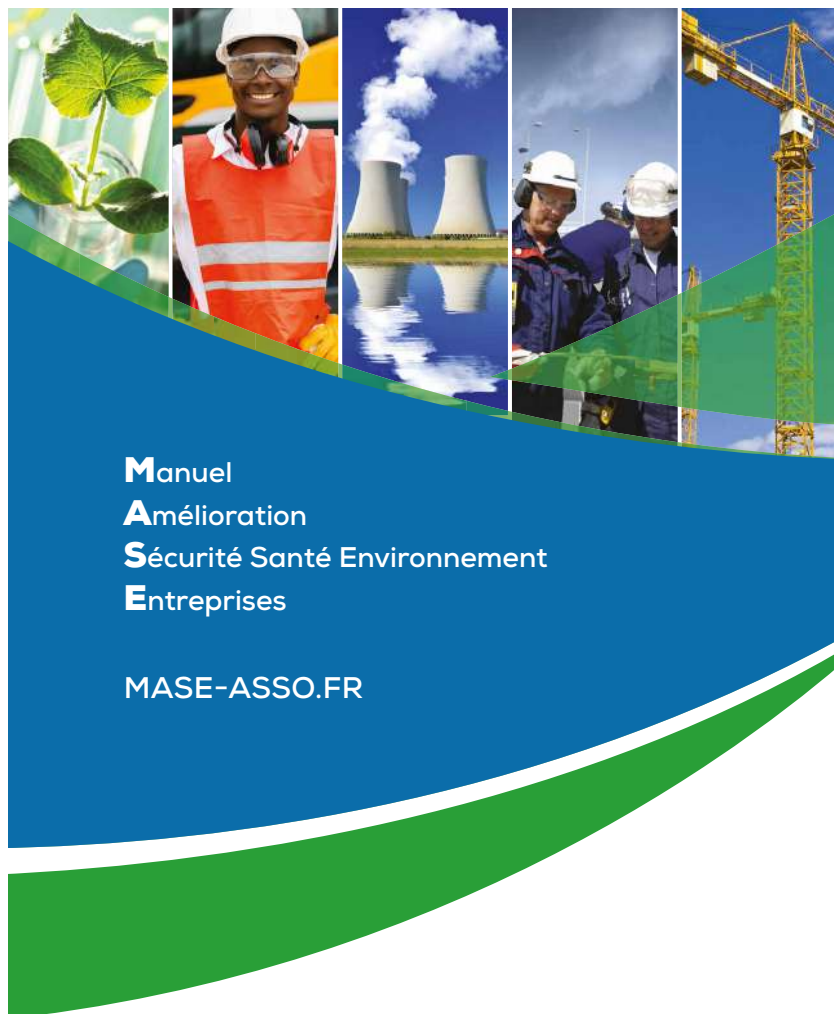
Manuel
Amélioration
Sécurité Santé Environnement
Entreprises

MASE-ASSO.FR

FRANCE
CHIMIE

MASE
AMÉLIORER LA PERFORMANCE SSE

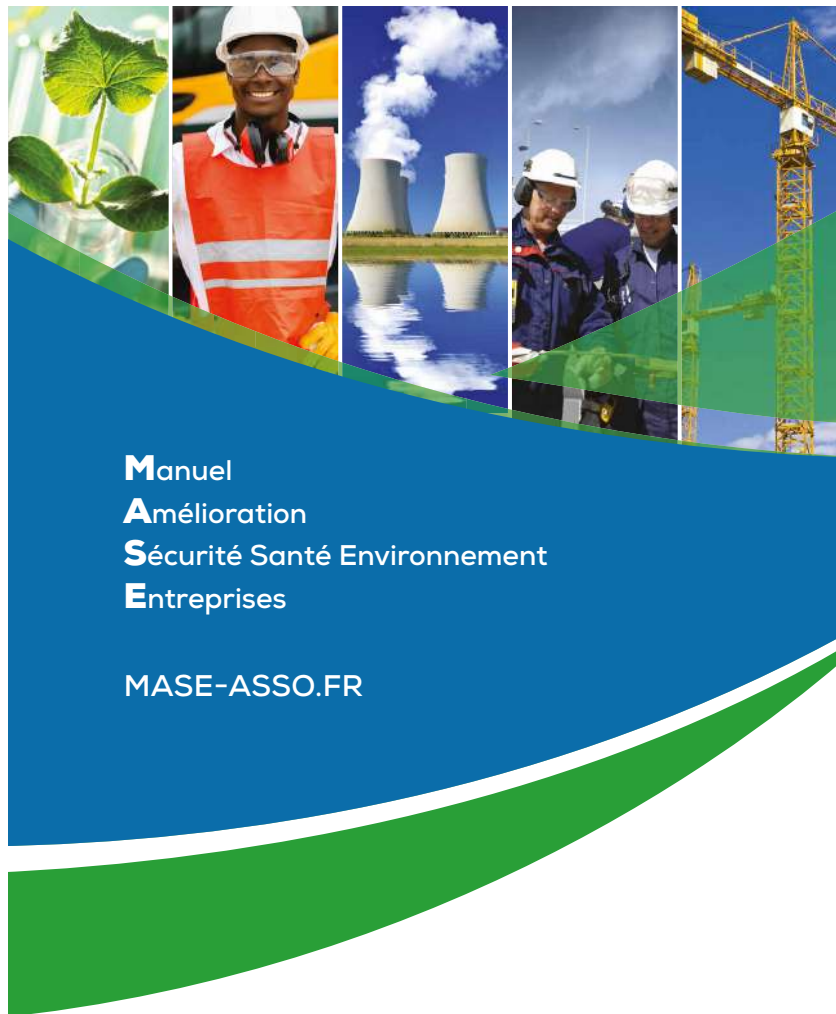
- 3.3 Réalisation
- La **réalisation** est la mise en œuvre de la préparation pour exécuter des tâches, travaux ou prestations. Elle est **consécutive à l'analyse des risques SSE**.
- Au cours de son exécution, une attention particulière est portée dans les domaines suivants :
 - **Prescriptions** / communication SSE.
 - Les conditions d'exécution des tâches, travaux ou prestations **sont régies par des règlements, des procédures, des consignes, « des règles de l'art », ...**



FRANCE
CHIMIE

MASE
AMÉLIORER LA PERFORMANCE SSE

- **L'improvisation** n'a pas sa place au cours de la réalisation car elle **est source de risques non maîtrisés**.
- **L'employeur s'assure** que les prescriptions et **les mesures de prévention SSE** définies dans l'analyse des risques (**DUER, PDP, PPSPS, modes opératoires, permis, ...**) **sont communiquées et comprises par tous les intervenants** avant de débiter la tâche, les travaux ou la prestation.



FRANCE
CHIMIE

MASE
AMÉLIORER LA PERFORMANCE SSE

- Les **analyses des risques** et les **modes opératoires** en adéquation avec les tâches, travaux ou prestations sont **disponibles sur le lieu de l'intervention**.
- En cas de relève ou d'affectation de nouveau personnel, l'employeur s'assure de la continuité des informations nécessaires à la réalisation de la tâche, des travaux ou de la prestation conformément aux prescriptions définies.



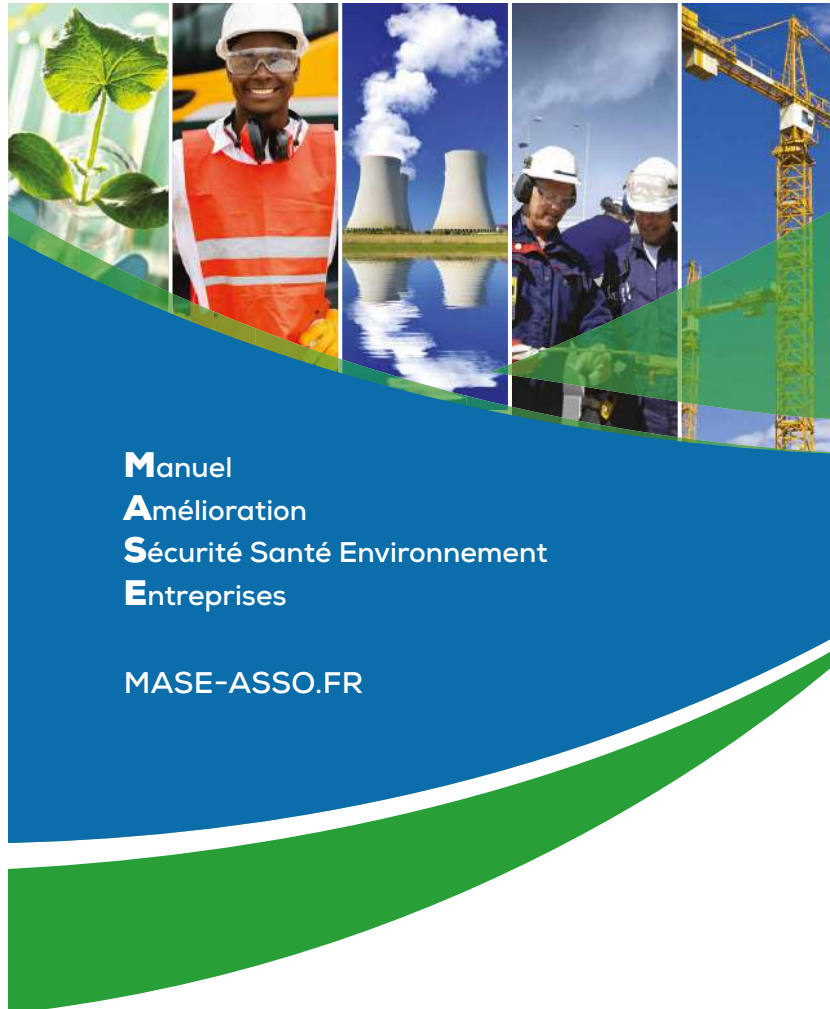
Manuel
Amélioration
Sécurité Santé Environnement
Entreprises

MASE-ASSO.FR

FRANCE
CHIMIE

MASE
AMÉLIORER LA PERFORMANCE SSE

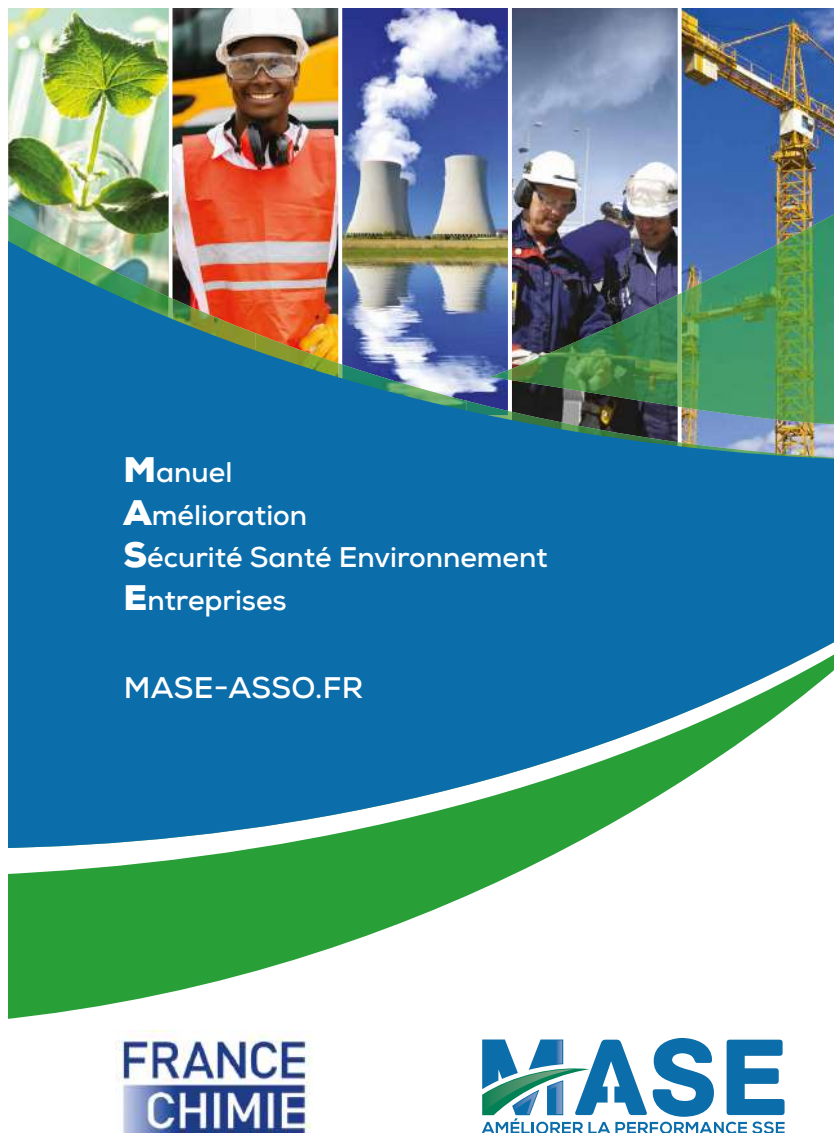
- L'employeur met en œuvre le dispositif qu'il a défini pour la sélection, **la maîtrise et l'évaluation de ses sous-traitants.**
- L'employeur **vérifie que son sous-traitant respecte les exigences** requises en matière SSE et, **si besoin, l'accompagne** dans la mise en place de mesures compensatoires.



- **L'employeur** prend en compte **l'analyse des risques de ses sous-traitants**.
- La réglementation encadre le recours à la sous-traitance (contrat de sous-traitance, vérification de déclaration URSAFF du sous-traitant, contrôler les obligations sur la main-d'œuvre illégale, déclarer ses sous-traitants à l'entreprise utilisatrice et/ ou au coordonnateur SPS, ...).

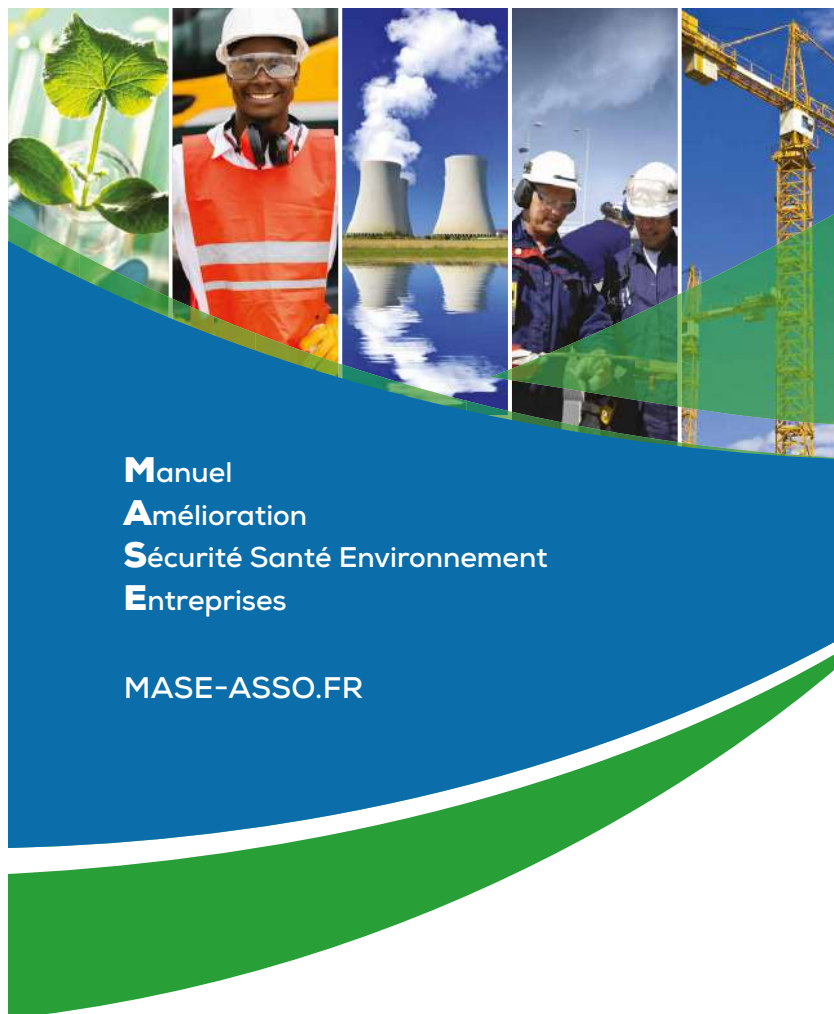


3.3	Réalisation (suite)		
3.3.18	L'employeur met-il en œuvre le dispositif nécessaire à la sélection des sous-traitants ?	5	B
3.3.19	L'employeur met-il en œuvre le dispositif nécessaire à la maîtrise des sous-traitants ?	5	B
3.3.20	L'employeur met-il en œuvre le dispositif nécessaire à l'évaluation des sous-traitants ?	5	B
3.3.21	L'employeur a-t-il déclaré aux parties intéressées (EU, coordonnateur SPS,...) la totalité de ses sous-traitants ?	5	B
3.3.22	La planification des tâches, travaux ou prestations, fait-elle l'objet d'un suivi ?	25	V



3.4 Retour d'expérience

- L'employeur établit un bilan à l'issue des tâches, travaux ou prestations en s'appuyant à minima sur :
- les remontées d'informations du personnel,
- les situations dangereuses, presque accidents et accidents,
- **les évaluations des sous-traitants,**
- les évaluations, audits/visites, contrôles (internes ou externes), les aléas et leur gestion.



Manuel
Amélioration
Sécurité Santé Environnement
Entreprises

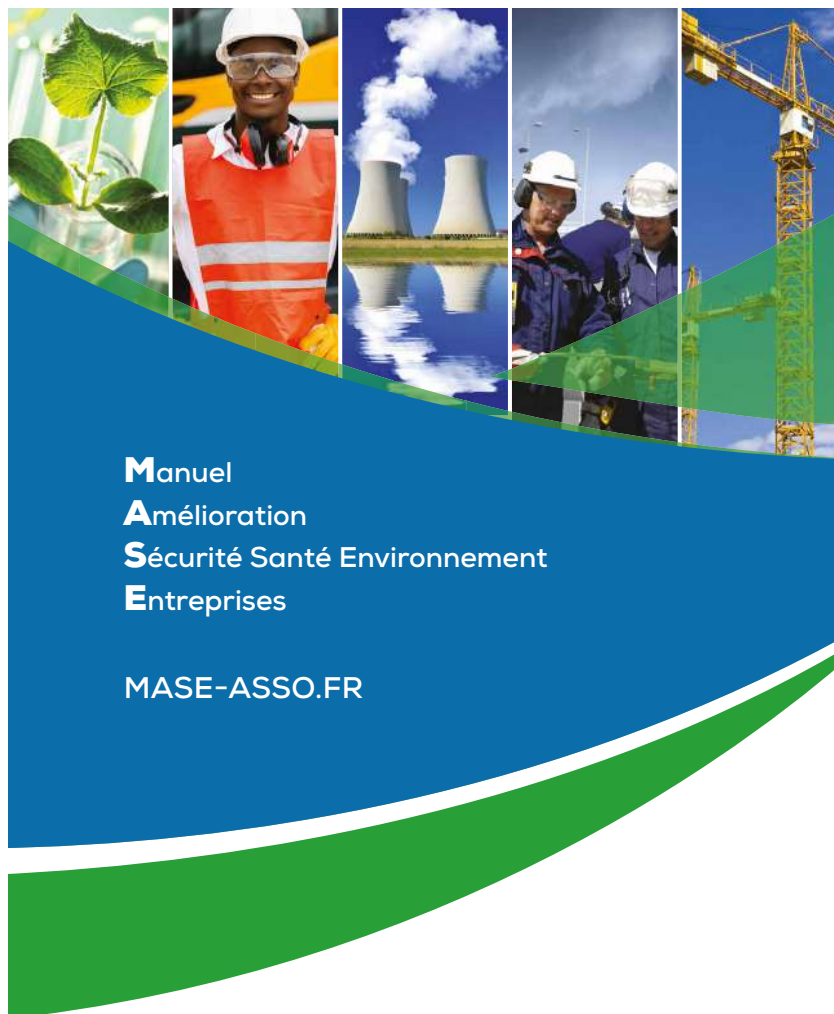
MASE-ASSO.FR

FRANCE
CHIMIE

MASE
AMÉLIORER LA PERFORMANCE SSE

Ce bilan peut mettre en évidence notamment :

- les points positifs, les points à améliorer,
- l'efficacité des analyses de risques et des modes opératoires,
- les faits marquants,
- les écarts entre l'analyse de la préparation (travail prescrit) et la réalisation (travail réel).



Manuel
Amélioration
Sécurité Santé Environnement
Entreprises

MASE-ASSO.FR

FRANCE
CHIMIE

MASE
AMÉLIORER LA PERFORMANCE SSE

- Le bilan permet de capitaliser le retour d'expérience auprès des salariés sous forme de réunion, ou autres dispositions permettant d'améliorer les pratiques et de développer la culture SSE de l'entreprise. Il peut entraîner la révision des analyses des risques (DUER, PDP, ...) et des méthodes utilisées.



ANTHÉA CONSEILS

AMÉLIORONS ENSEMBLE



PARTIE 2: LE PERSONNEL INTERIM





ANTHÉA CONSEILS

AMÉLIORONS ENSEMBLE

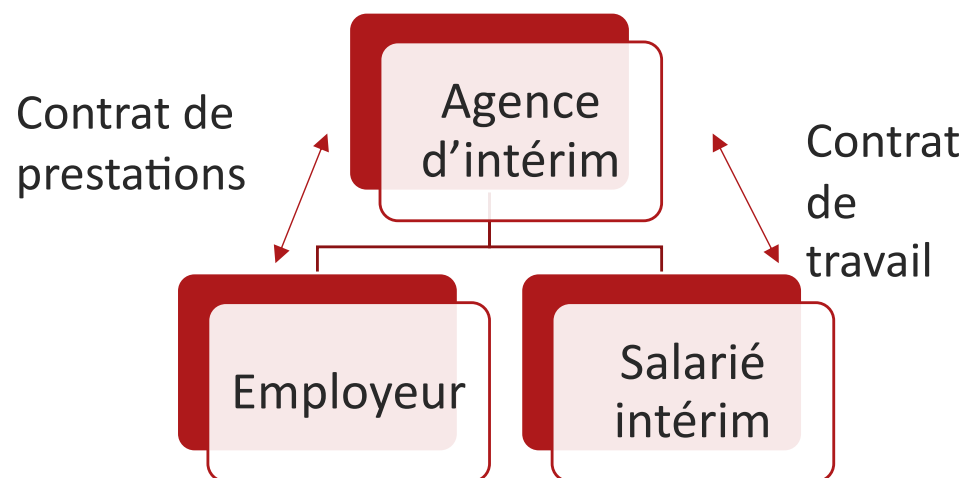


1.1 LE CONTEXTE





Le travail temporaire se caractérise par une relation **tripartite** liant un salarié intérimaire à son employeur, l'agence d'emploi, par la conclusion d'un contrat de mission, et la réalisation de cette mission dans une autre entreprise dénommée entreprise utilisatrice.





Le travailleur intérimaire, est un employé **recruté** et **rémunéré** par une agence de travail temporaire.

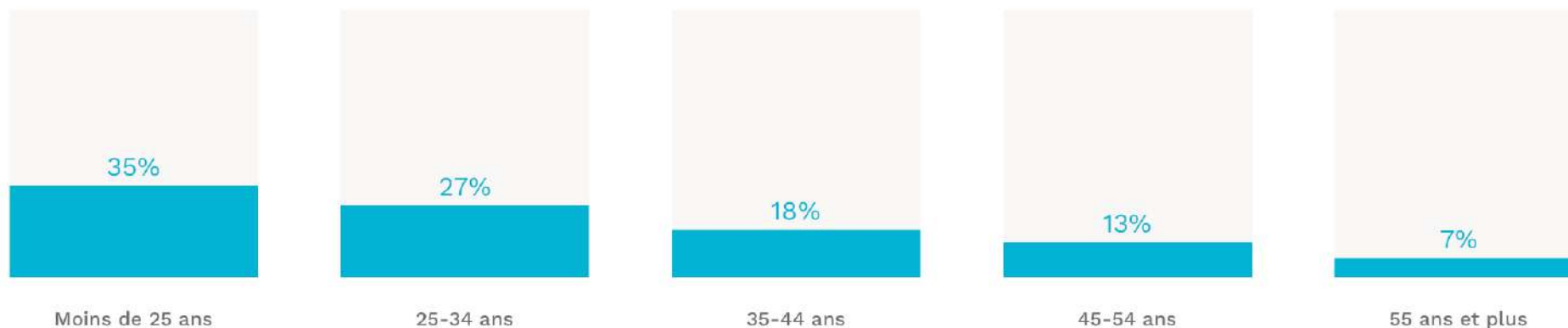
Il est placé **au service d'une entreprise utilisatrice** pour réaliser une **tâche spécifique pendant une période limitée**.



QUI SONT LES INTÉRIMAIRES ?

Part des intérimaires par tranche âge

2022



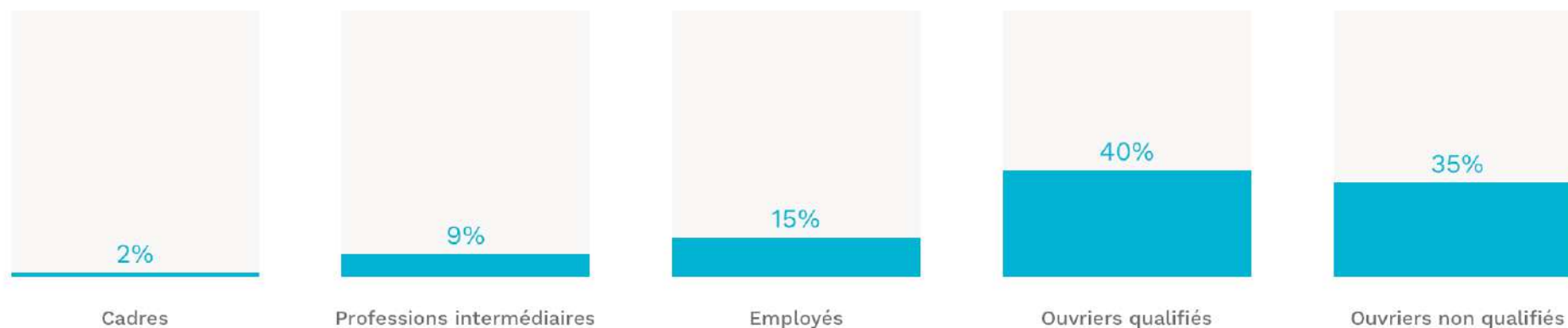
62 % moins de 34 ans



QUI SONT LES INTÉRIMAIRES ?

Part du volume d'emploi par Catégorie Socio-Professionnelle

2022



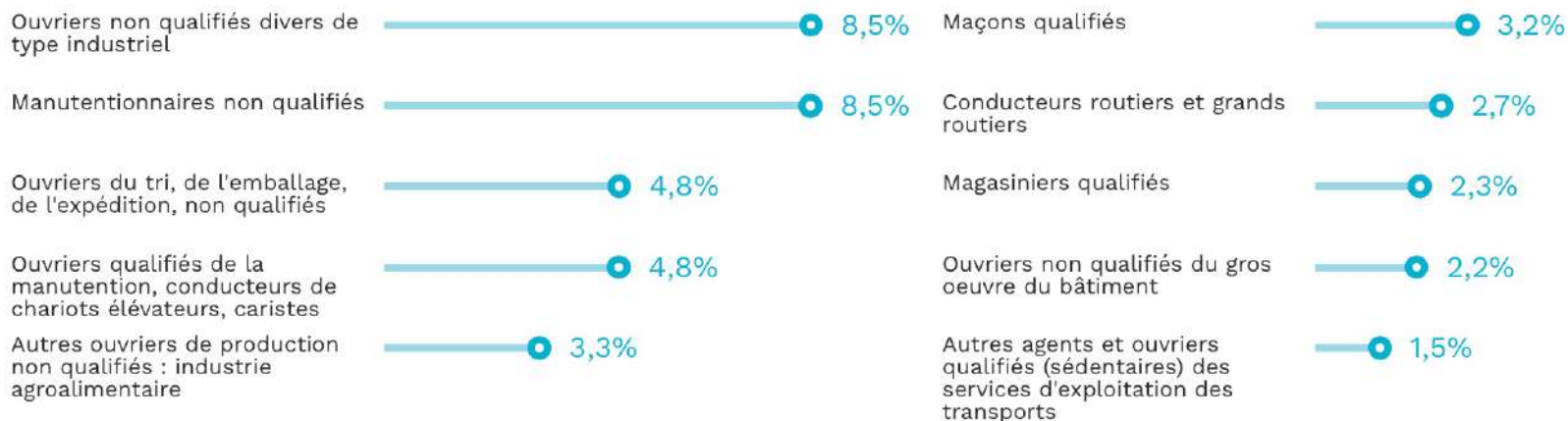
Source : DARES - Données annuelles

75% sont des ouvriers



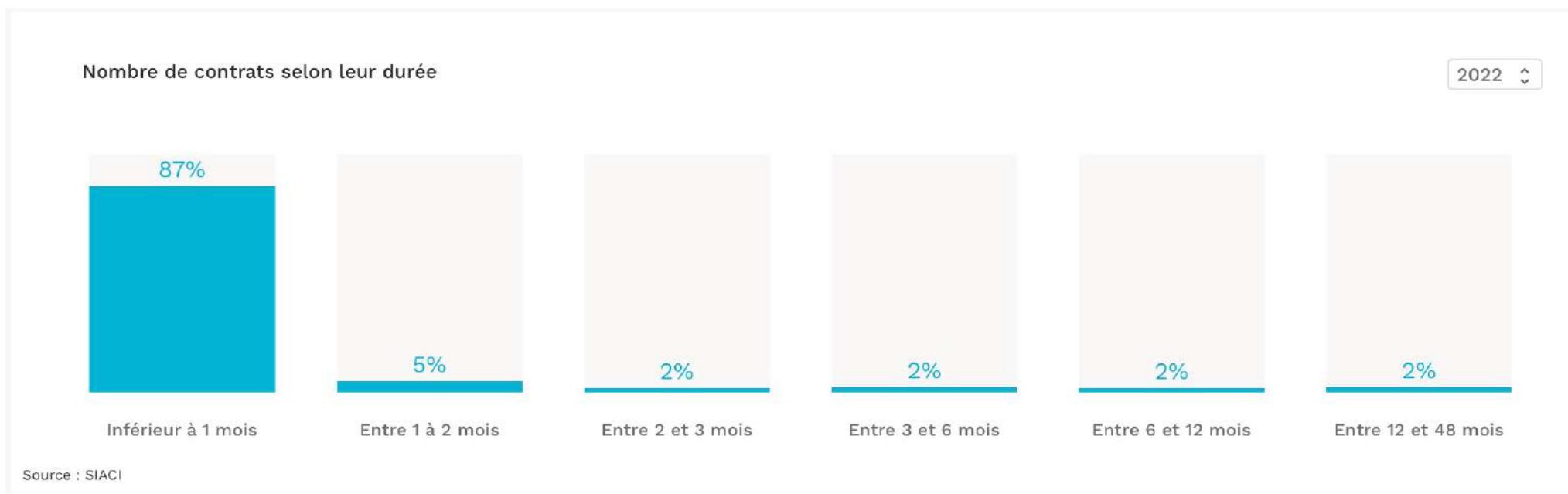
Les 10 premiers emplois en volume d'emploi

2022



Source : DARES - Données annuelles

40 % sur les métiers à haut risques

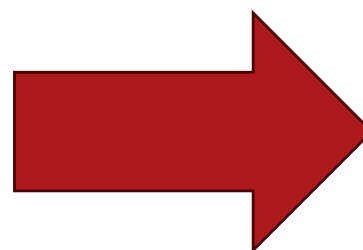


87% durée inférieure à 1 mois

La durée des missions est extrêmement variable, de quelques jours à plusieurs mois



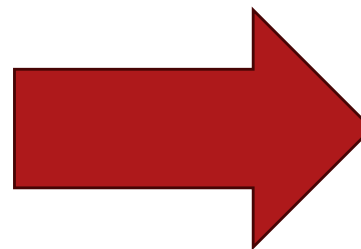
Une entreprise ne peut recourir à l'intérim que dans des cas précis, comme **remplacer un salarié** absent, faire face à **un accroissement temporaire d'activité** ou dans le cadre d'un **emploi saisonnier**.



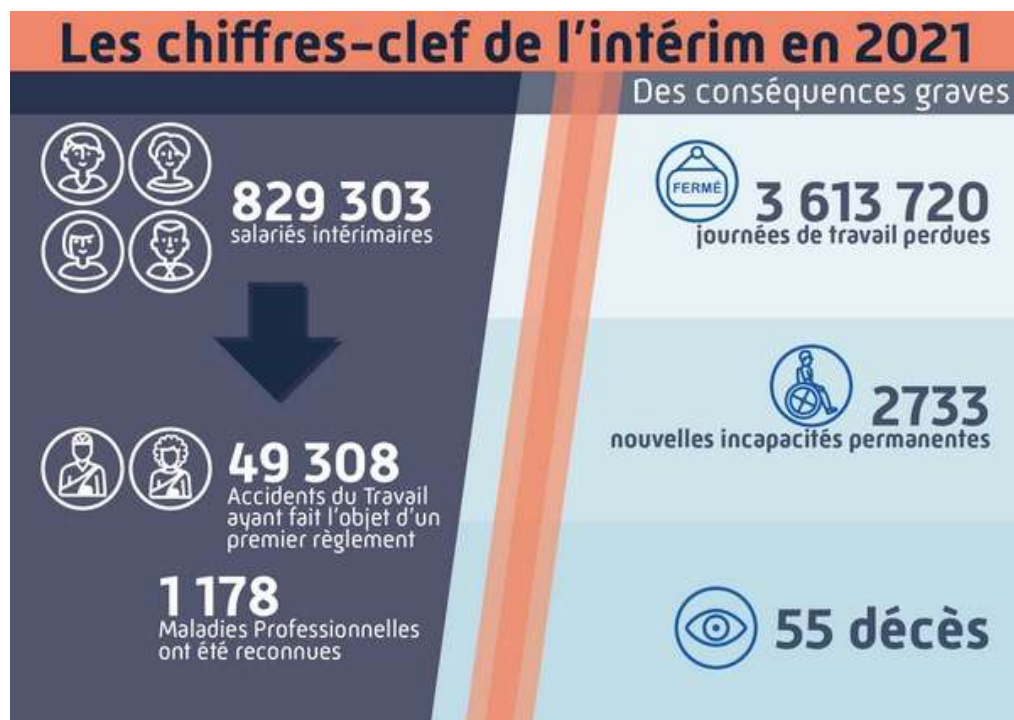
**Mode
dégradé**



Les intérimaires connaissent une **situation presque constante de nouvel embauché**, du fait de leurs changements fréquents d'entreprise.



**Risque
d'accident**



Le nombre d'accidents chez les intérimaires est **deux fois plus fréquent** que la moyenne nationale et **1,8 fois plus grave**

Source CARSAT hauts de France

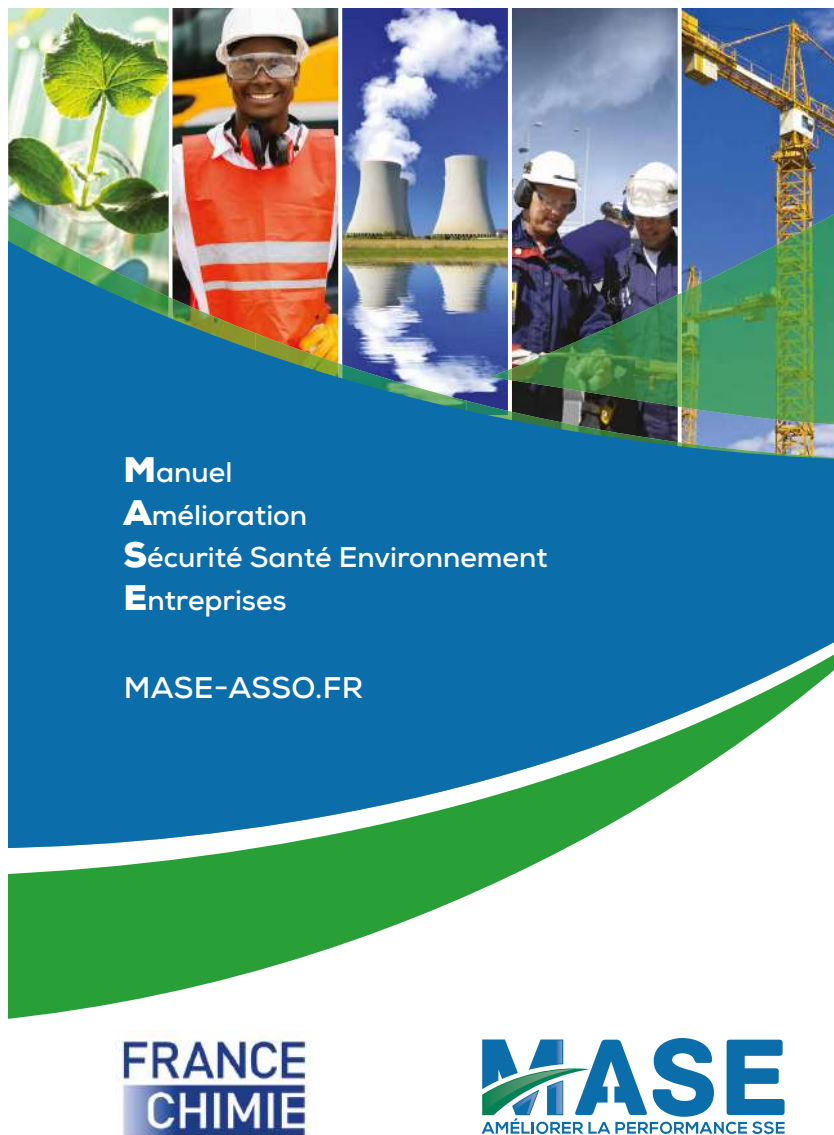


ANTHÉA CONSEILS

AMÉLIORONS ENSEMBLE



1.2 LE REFERENTIEL



- La liste des postes de travail à risques particuliers est établie par l'employeur, **après avis du médecin du travail** et des **IRP**, s'il en existe.
- Elle est **tenue à la disposition de l'inspecteur du travail** et est **communiquée à l'agence d'emploi (ex ETT)**.



Manuel
Amélioration
Sécurité Santé Environnement
Entreprises

MASE-ASSO.FR

FRANCE
CHIMIE

MASE
AMÉLIORER LA PERFORMANCE SSE

- **Avant toute embauche**, l'employeur définit les exigences requises pour la tenue du poste de travail.
- Toute embauche de personnel ou demande de personnel temporaire fait l'objet d'une **formalisation de la mission** en précisant les tâches à accomplir pour tenir le poste de travail et les risques auxquels il sera exposé.



Manuel
Amélioration
Sécurité Santé Environnement
Entreprises

MASE-ASSO.FR



DEMANDE D'UN SALARIÉ INTÉrimAIRE CHANTIER/ATELIER BTP

Date
Entreprise

Demandeur
(Nom et fonction)

Intérimaire
(Nom et prénom)

Nature du besoin et informations sur la mission intérim

remplacement d'un salarié	accroissement de la charge de travail	activité saisonnière
Poste ⁽¹⁾	Qualification recherchée	Salaire Expérience souhaitée au poste
Horaires journaliers ⁽²⁾	Date de début mission	Date de fin de mission
Nom du chantier/atelier	Adresse	CP et ville
Responsable chantier/atelier Nom Prénom	Commentaires particuliers sur le chantier	
S'agit-il d'un poste à risques particuliers pour le salarié intérimaire ? ⁽³⁾	oui non	Coordonnées du médecin du travail chargé du Suivi Individuel Renforcé ⁽³⁾
Accueil ⁽⁴⁾	Le 1er jour, l'accueil est prévu	dans l'entreprise sur chantier

Liste des tâches principales à réaliser

Libellé de la tâche ⁽⁵⁾	Exécutant	Autonome	Spécialiste

Liste des principaux risques au poste de travail⁽⁶⁾

Manutentions manuelles	Incendie – explosion
Montage/démontage d'échafaudages fixes ou roulants	Bruit (> à 85 dB (A) en moyenne quotidienne, ou > à 135 dB par pic)
Travaux sur et/ou à proximité des réseaux divers	Vibrations
Travaux en hauteur	Utilisation d'échafaudages
Travaux sous circulation	Travaux en tranchée/tunnel préciser
Utilisation machines	
Conduite d'engins	
Utilisation de produits chimiques et agent CMR	
Autres	

Compétences – aptitudes – formations

La formation générale à la sécurité est exigée par l'entreprise utilisatrice.

Niveau de formation initiale

Autre (formation interne...)

Permis de conduire B BE C1 C1E Autres :

Qualifications sécurité ⁽⁷⁾



Manuel
Amélioration
Sécurité Santé Environnement
Entreprises

MASE-ASSO.FR

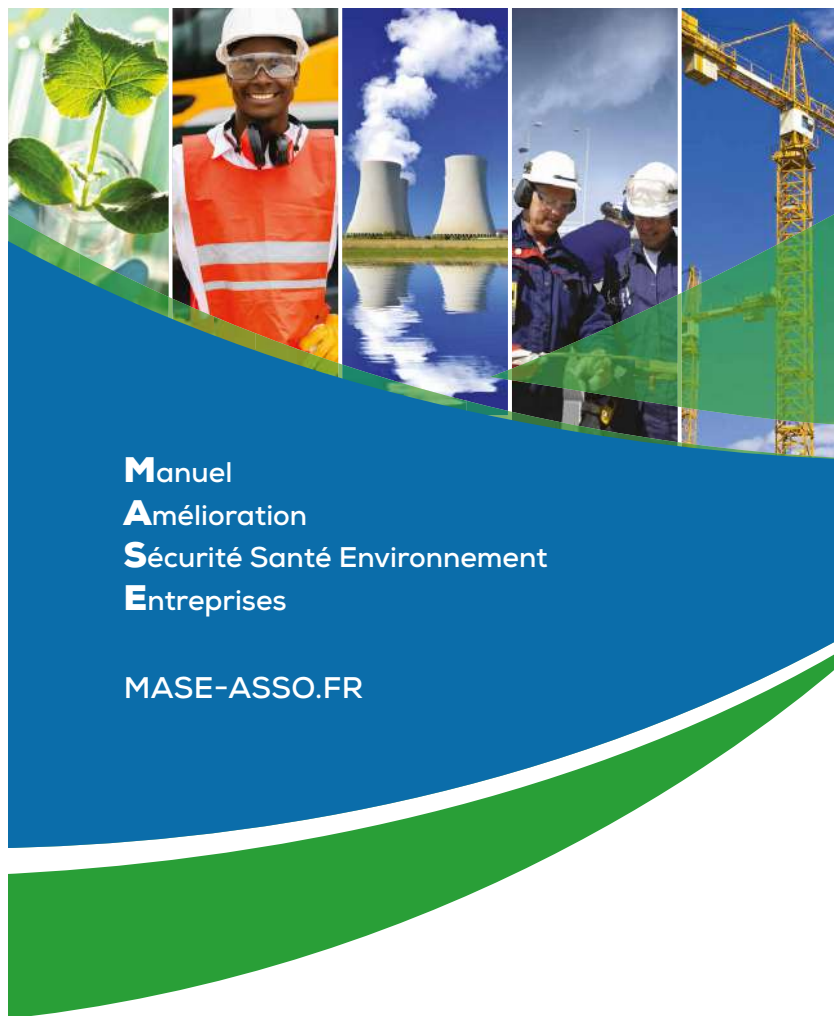
FRANCE
CHIMIE

MASE
AMÉLIORER LA PERFORMANCE SSE

L'employeur organise et dispense d'une manière compréhensible une **information/formation aux salariés sur les risques et les mesures prises pour y remédier**. Elle concourt à la prévention des risques professionnels.

La formation SSE est dispensée lors de l'embauche.

Chaque fois que nécessaire, elle est actualisée pour tenir compte de l'évolution de la technique, des procédés de fabrication, des modes opératoires, de la réglementation, et de l'organisation d'entreprise.



Manuel
Amélioration
Sécurité Santé Environnement
Entreprises

MASE-ASSO.FR

FRANCE
CHIMIE

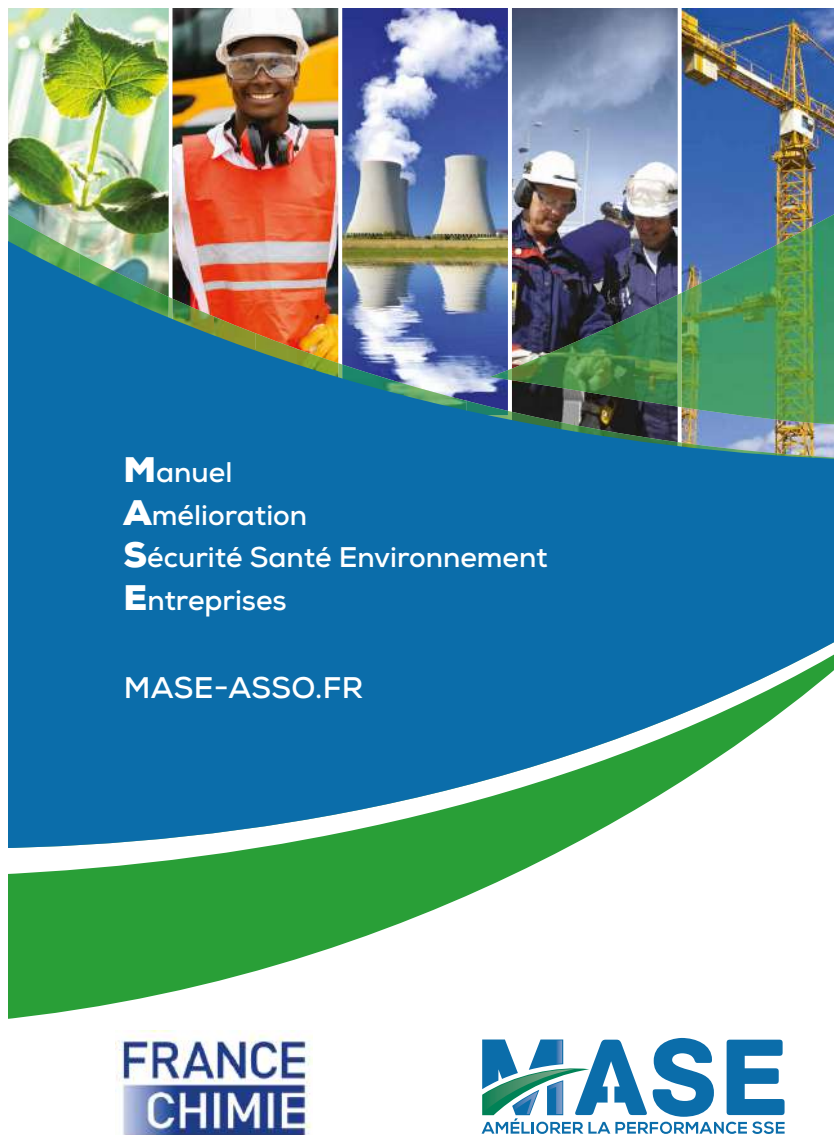
MASE
AMÉLIORER LA PERFORMANCE SSE

L'employeur met en place un dispositif, adapté à l'entreprise, de **parrainage et/ou de tutorat** permettant l'accompagnement et l'intégration des nouveaux embauchés (**CDI, CDD, intérimaires**) ainsi que leur perfectionnement par la pratique, le transfert d'expérience et la formation à leur métier.

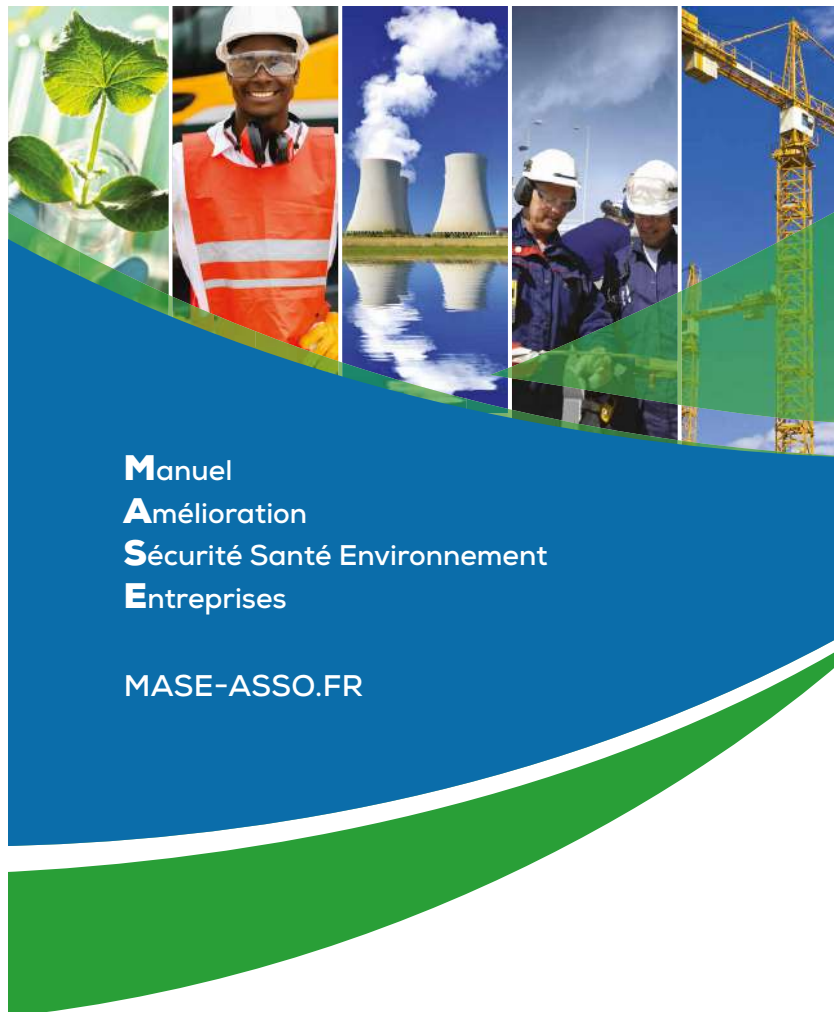
De même, **lors d'un changement de poste de travail**, l'employeur désigne un parrain/tuteur en charge de faciliter l'intégration et la prise en compte des consignes.



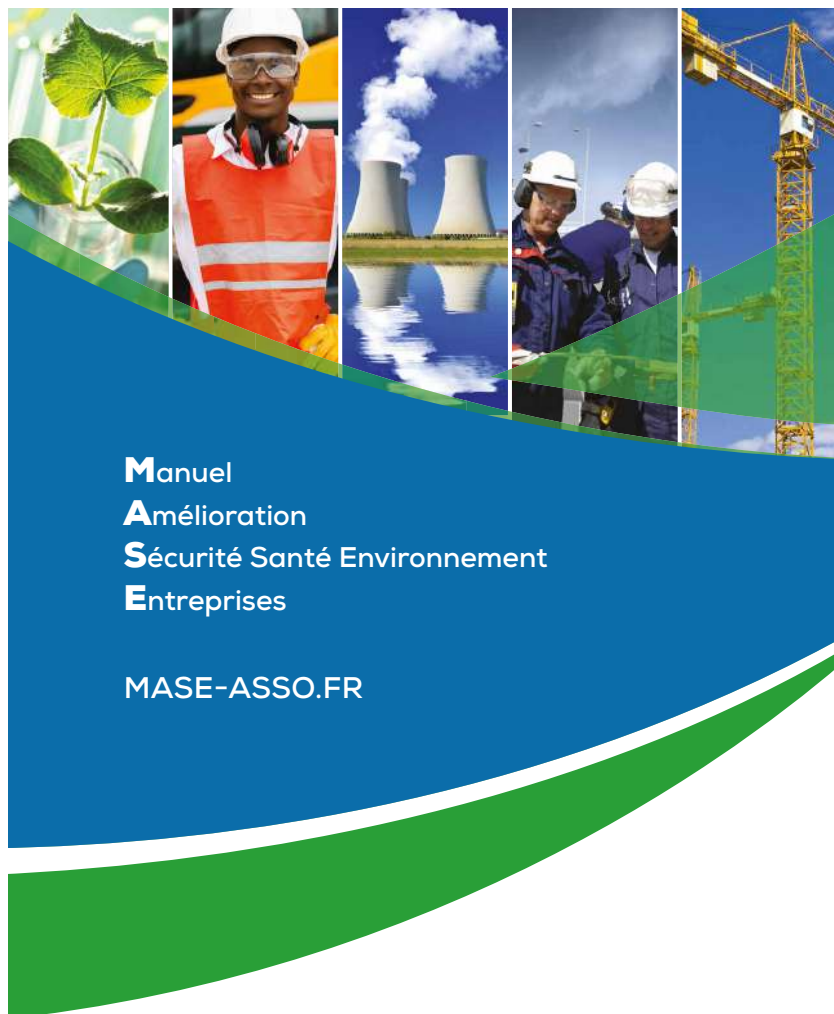
En complément des formations du type accueil, l'employeur aura défini les formations répondant aux risques liées à l'activité, au poste et à l'environnement de travail, **en vue éventuellement de la délivrance de titres d'habilitations ou d'autorisations**



L'employeur s'assure pour la tenue du poste de travail de **l'acquisition pour chaque salarié : des connaissances métier ,des connaissances Sécurité Santé Environnement.** Cette évaluation concerne **le personnel organique et le personnel temporaire.**



l'employeur **évalue la culture SSE** de ses salariés organiques et **temporaires.**



Manuel
Amélioration
Sécurité Santé Environnement
Entreprises

MASE-ASSO.FR

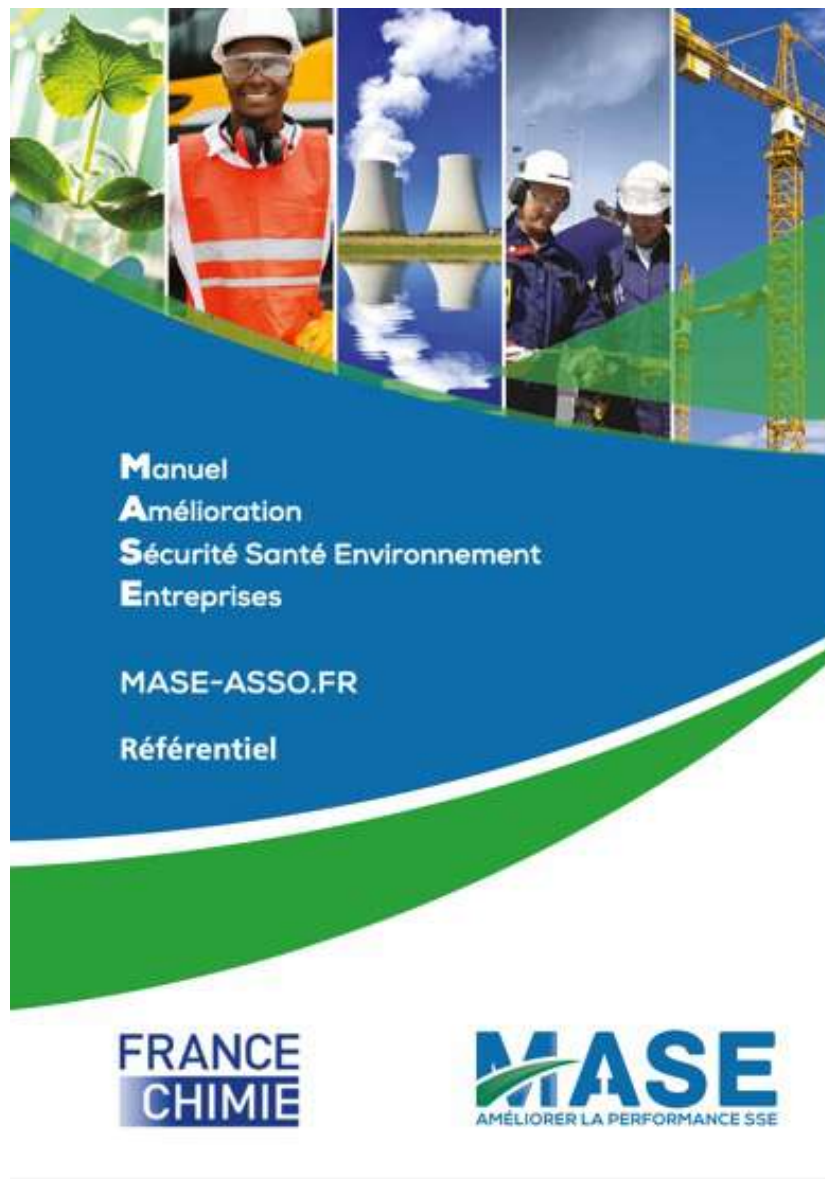
**FRANCE
CHIMIE**

MASE
AMÉLIORER LA PERFORMANCE SSE

- Anticiper chaque fois que possible les besoins (ex : réunions d'exploitation)
- développer la polyvalence interne pour les postes à risques particuliers et privilégier l'intérim pour les autres postes,
- Développer la compétence en interne pour les postes interdits pour les intérimaires
- Organiser le recours au travail temporaire afin de favoriser les missions de longue durée,
- Veiller aux surveillances médicales, prévoir une demande d'aptitude suffisamment large pour couvrir les besoins de la mission



LE REFERENTIEL



LES CONSEILS DE MASECOTTE



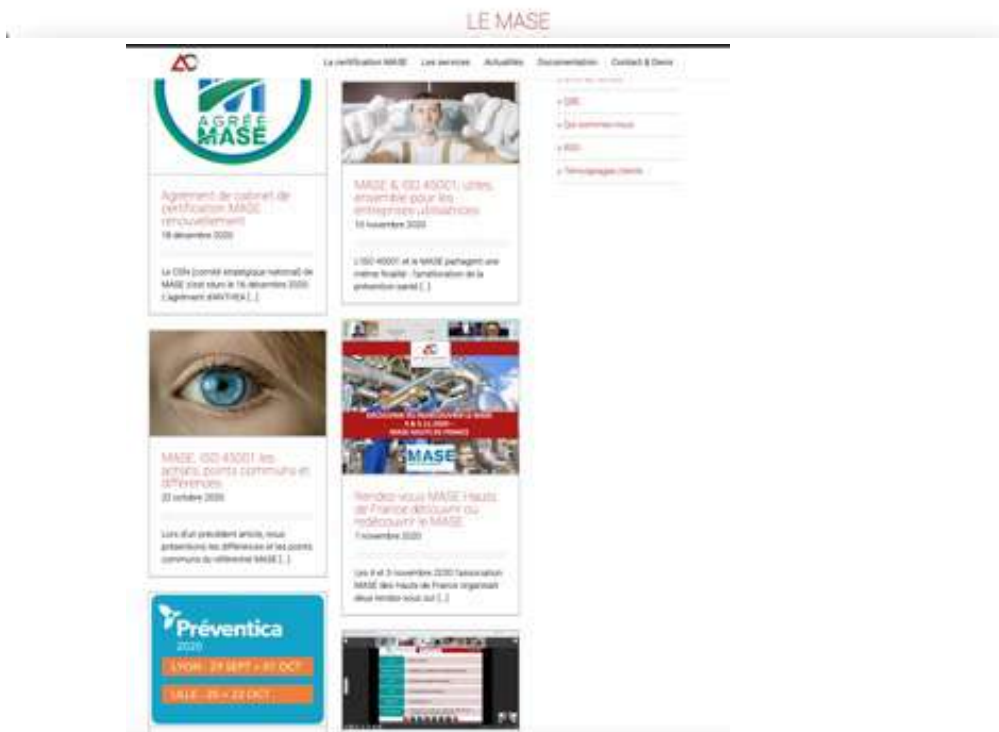


NOTRE PAGES ACTUALITES MASE



NOTRE PAGE ANTHEA CONSEILS SUR LINKEDIN

Restez informé,
abonnez vous à
notre page ANTHEA
CONSEILS



<https://www.linkedin.com/company/2255121/admin/>



ANTHEA Conseils est agréé par l'association MASE nationale pour réaliser vos audits de certification



Tout nouvel auditeur bénéficie d'un tutorat personnalisé, ANTHEA CONSEILS est certifié ISO 9001 et MASE.

Après l'audit et le résultat obtenu vous évaluez le coté exigeant, constructif et terrain de l'audit. Nos résultats en ligne sur notre site internet



Avec ANTHEA Conseils, vous intégrez un cabinet reconnu, doté d'une réelle ambition de développement, respectueuse des engagements.



Présent dans chacun des bassins industriels, avec ANTHEA Conseils vous pouvez réaliser des missions près de chez vous

Certifié ISO 9001 : pour les activités d'audit, de conseil, de formation QSE et de cabinet de certification MASE



Nos auditeurs sont agréés et bénéficient des audits de supervision



Tout nouvel auditeur bénéficie d'un tutorat personnalisé, ANTHEA CONSEILS est certifié ISO 9001 et MASE.

Après l'audit et le résultat obtenu vous évaluez le coté exigeant, constructif et terrain de l'audit. Nos résultats en ligne sur notre site internet



Avec ANTHEA Conseils, vous disposez d'un cabinet reconnu, doté d'une réelle ambition de développement, respectueuse des engagements.



Présent dans chacun des bassins industriels, avec ANTHEA Conseils près de chez vous

Certifié ISO 9001 : pour les activités d'audit, de conseil, de formation QSE et de cabinet de certification MASE

Certifié MASE
Certifié Qualiopi




**CERTIFICAT SYSTÈME COMMUN
MASE/ France Chimie**

N° RA 2024-184

Le Comité de Pilotage MASE Rhône-Alpes certifie le système de management
Sécurité Santé Environnement de la société

ANTHEA CONSEILS

Pour les activités suivantes :
Audit, conseil, formation, certification MASE.

Située à :
279, chemin de Joutecrôt - 69400 ARNAS - FRANCE

Certification valable à compter du 05/05/2024 jusqu'au 04/05/2027

Le Président de MASE Rhône-Alpes
Pierre CLOUSIER

Le Responsable de l'Entreprise



La liste officielle
des « Entreprises
Certifiées » figure sur le
site : www.mase-asso.fr




**CERTIFICAT SYSTÈME COMMUN
MASE/France Chimie**

Agrément Cabinet d'audit n°2024-01

Le Comité Stratégique National MASE/France Chimie agréé le Cabinet d'Audit

ANTHEA CONSEILS

Situé 279 chemin de Joutecrot - 69400 ARNAS

Certification valable du 01-01-2024 au 31-12-2026

Le Président
David Marion

Le responsable du cabinet
Franck Boulléteau



La liste officielle des « cabinets d'audit agréés » figure sur le site : www.mase-asso.fr





Certificat
Certificate

N° 2020/85832.2

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

ANTHEA CONSEILS

pour les activités suivantes :
for the following activities:

AUDIT, CONSEIL, FORMATION QSE ET CABINET DE CERTIFICATION MASE AGREE.

QSE AUDIT, CONSULTANCY, TRAINING AND APPROVED MASE (MANUAL FOR THE
IMPROVEMENT OF COMPANY SAFETY) CERTIFICATION FIRM.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

279, allée chemin de Joutecrot FR-69400 ARNAS

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2023-02-10

Jusqu'au
Until

2026-02-03

Signature/fournisseur

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seal of the certification body, consultable on www.afnor.org. For the seal of the certification of the organization, the seal is available on www.afnor.org.
The seal is available on www.afnor.org. For the seal of the certification of the organization, the seal is available on www.afnor.org.
AFNOR Certification est une marque déposée. AFNOR Certification is a registered trademark. CERTIF 1 1015-4 09/2023



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat



11 rue Francis de Pressensac - 93271 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T : +33 (0)1 41 62 80 00 - F : +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 16 187 000 € - 479 076 002 RCS Biogéry - www.afnor.org

ISO 9001 : 2015



Certificat
Certificate

N° 2020/85833.4

AFNOR Certification certifie que l'organisme :
AFNOR Certification certifies that the company:

ANTHEA CONSEILS

N° de déclaration d'activité : 82690845669
N° SIREN : 502056567

pour les activités suivantes :
for the following activities:

REALISATION DE PRESTATIONS DE :

- ACTIVITE 1 : ACTIONS DE FORMATION.

PROVISION OF:

- ACTIVITY 1: TRAINING COURSES

sur le(s) site(s) suivant(s) :
on the following location(s):

279, allée chemin de Joutecrot FR - 69400 ARNAS

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

- le décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail
- l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs
- le décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle
- l'arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation
- le programme de certification AFNOR Certification - CERTI A 1814

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2024-02-16

Jusqu'au
Until

2027-02-03

Signature/fournisseur

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seal of the certification body, consultable on www.afnor.org. For the seal of the certification of the organization, the seal is available on www.afnor.org.
The seal is available on www.afnor.org. For the seal of the certification of the organization, the seal is available on www.afnor.org.
AFNOR Certification est une marque déposée. AFNOR Certification is a registered trademark. CERTIF 1 1015-4 09/2023



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat



11 rue Francis de Pressensac - 93271 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T : +33 (0)1 41 62 80 00 - F : +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 16 187 000 € - 479 076 002 RCS Biogéry - www.afnor.org

QUALIOPI



Attestation

AFNOR Certification atteste avoir évalué à distance sur la base du questionnaire en ligne
DIAG RSE Online :
AFNOR Certification certifies that it has carried out a remote assessment based on the DIAG RSE Online questionnaire :

ANTHEA CONSEILS

Adresse de la structure :

279 chemin de Joutecrot 69400 ARNAS

sur le périmètre d'activités couvert par le numéro d'identification suivant

50205656700014

on the scope of activities covered by the following identification number

50205656700014

L'analyse des réponses aux 22 critères ainsi que des documents fournis a permis d'établir un premier niveau de maturité de la démarche RSE. La note obtenue au titre du contrôle est de 66/100, le 8/3/2023

Cette attestation constitue un premier niveau d'engagement de l'entreprise pour structurer et améliorer sa démarche RSE.

The score obtained for the control is 66/100 on 8/3/2023

La présente attestation est valable pendant un an à compter de la date ci-dessus mentionnée.
This attestation is valid for one year from the date indicated above.

La présente attestation d'évaluation a été délivrée dans les conditions d'application fixées par AFNOR Certification.

This attestation of evaluation has been issued under AFNOR Certification application rules.

Un rapport de contrôle a été établi, reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation RSE en ligne.
An checked report including the CSR on-line evaluation synthesis and results has been drafted.

Max BIZOUAIRD
Ingénieur Certification
AFNOR CERTIFICATION

Acesia

ACECIA : DIAG RSE ONLINE
VALIDE PAR ACESIA : 66 POINTS
/100



ANTHÉA CONSEILS

AMÉLIORONS ENSEMBLE

Merci pour votre attention

WWW.ANTHEA-CONSEILS.COM

ANTHÉA CONSEILS

279 chemin de Joutecrôt

69400 ARNAS

+33 (0)6 80 31 16 32

fbouliteau@anthea-conseils.com